

# DOSSIER PERRIN

Vous travaillez en qualité de collaborateur(trice) au sein du cabinet de Madame DOLCE, agent de la compagnie « PROTECTION ».

Vous êtes en charge du dossier de Monsieur PERRIN qui détient plusieurs contrats d'assurance souscrits auprès de votre cabinet :

- Contrat « PROTECTION FAMILLE »
- Contrat « PROTECTION PREVOYANCE »

Salarié, M. PERRIN a chuté dans l'escalier de son domicile. Hospitalisé, puis placé en arrêt de travail avec un suivi médical, il a déjà été vu par un médecin-expert.

Vous devez informer votre client sur ses droits à prestations.

Vous disposez de l'ensemble des documents concernant ce dossier :

- chemise sinistre : S1
- chemise production : P1 à P6
- chemise documentation : D1 et D2

## PREMIÈRE PARTIE (30 POINTS)

**1-1 Vérifiez si les conditions de mise en œuvre du contrat « PROTECTION FAMILLE » sont applicables pour l'accident subi par M. PERRIN.**

**1-2 Indiquez à votre client le principe qui régit les prestations de ce contrat.**

**1-3 Si cet accident avait été causé par un tiers, expliquez quelles auraient été les conséquences en matière de recours pour l'assureur.**

Le service règlement de la compagnie a mandaté un médecin expert pour évaluer le montant des dommages subis et faire une estimation de prestations. Au jour de la consolidation, le taux d'AIPP est fixé à 40%.

**1.4 Indiquez dans quel délai les services de la compagnie sont-ils tenus de faire une offre d'indemnisation. Déterminez la date limite de l'offre d'indemnisation pour cet accident.**

**1.5. Indiquez les postes de préjudices pris en charge au titre du contrat suite à cet accident.**

**1.6 Calculez le montant de l'offre d'indemnisation à proposer à M. PERRIN. La compagnie PROTECTION donne pour consigne aux services règlements de sinistres d'allouer le maximum des fourchettes de barème fixées par la cour d'appel.**

<b>BTS ASSURANCE</b>		<b>Session 2016</b>
<b>U52 :Techniques d'assurance – assurance de personnes et produits financiers</b>	<b>ASE5PPF</b>	<b>Page 2/20</b>

## **DEUXIÈME PARTIE (25 POINTS)**

M. PERRIN a également souscrit le contrat « PROTECTION PRÉVOYANCE ».

**2-1** Votre client se demande si les prestations de ce contrat peuvent se cumuler avec le contrat « PROTECTION FAMILLE ». Répondez à votre client.

**2-2** Calculez les prestations à verser à votre assuré au titre de ce contrat.

**2-3** Proposez des modifications pertinentes de la clause bénéficiaire en cas de décès figurant aux conditions particulières.

**2-4** Indiquez les conséquences d'un non-paiement de la cotisation à l'échéance.

## **TROISIÈME PARTIE (25 POINTS)**

Compte tenu des prestations qu'il va recevoir dans le cadre de son contrat « PROTECTION FAMILLE », M. PERRIN vous demande de l'orienter vers un placement. Il souhaite que son argent reste disponible mais aussi que ses proches soient bien protégés. Votre client qui a perdu beaucoup d'argent en Bourse suite au krach de 2008 est très réticent pour revenir aujourd'hui sur des placements risqués.

Vous lui proposez de souscrire le contrat « PROTECTION ASSURANCE VIE ».

**3-1** Intéressé par votre produit, M. PERRIN vous demande de lui expliquer l'intérêt de choisir une convention de gestion évolutive.

**3-2** Expliquez-lui comment votre contrat lui garantit de transmettre une prestation versée quelle que soit l'évolution des marchés boursiers.

**3-3** M. PERRIN est inquiet de l'impact fiscal de la transmission de ce patrimoine à ses proches. Indiquez-lui la fiscalité applicable en cas de décès.

**3-4** Disposant actuellement d'un PEA ouvert il y a un an, présentez-lui les principaux avantages de votre contrat d'assurance-vie par rapport à ce produit.